

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
AFFAIRES GENERALES		
Approbation du règlement de voirie	Alexis CHAMEREAU Adjoint au maire	La commune de Verneuil-en-Halatte souhaite se doter d'un règlement de voirie afin d'améliorer la gestion du patrimoine de la voirie communale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Approuve le règlement de voirie et ses annexes tel qu'annexé à la présente délibération Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
Signature de l'avenant n°1 au contrat de Délégation du service publique de l'eau potable	Alexis CHAMEREAU Adjoint au maire	Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal que la commune a conclu avec SUEZ Eau de France un contrat de délégation par affermage de son service public d'eau potable ayant pris effet à compter du 1 ^{er} juin 2015 pour une durée de 12 ans Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés Intègre l'augmentation générée par les achats d'eau de la commune de Verneuil-en-Halatte à l'Agglomération Creil Sud Oise. Intègre une clause de revoyure dans les conditions de réexamen de la rémunération du délégataire en cas de variation des volumes achetés. Intègre les ouvrages mis en place dans le cadre du secours avec l'Agglomération Creil Sud Oise. Acte les modalités de calcul et le montant des indemnités dues au titre du surcoût énergie sur la période 2022 - 2025. Acte les modalités de rémunération des indemnités. Révisé la rémunération du Délégataire en conséquence. Autorise le Maire à signer ledit avenant
Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Oise	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés Adhère à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la Fonction Autorise Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)
Autorisation du Maire pour signature de marchés passés suivant la procédure adaptée : Mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la rue de l'égalité, du parking au parc intergénérationnel et du parking du centre bourg	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 26 voix « pour » et 1 « abstention » : Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché attribué à : ❖ ETUDIS Aménagement - pour un montant de 64 925.00 HT € Donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
Liquidation du syndicat mixte Intercommunal de l'Oise des Classes Environnement	Vanessa MIERMON Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Approuve la dissolution du syndicat ; Décide de retenir la clef de répartition précisée en annexe 1 et 2 de la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes Environnement en date du 23/11/2023
AFFAIRES FINANCIERES		
Engagement des dépenses d'investissement 2024 - Budget ville	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Après la clôture de l'exercice et jusqu'à l'adoption du budget suivant ou jusqu'au 15 avril 2024 en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 à hauteur de 25 % du dernier budget d'investissement Ville comme ci-dessus indiqué (ci-annexé tableau détaillé par article).
Redevances, Taux et Tarifs pour l'année 2024	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve adopte ces tarifs qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2024.
RESSOURCES HUMAINES		
Présentation du Rapport Social Unique 2022	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du Rapport Social Unique 2022 de la Ville de Verneuil-En-Halatte
Modification du tableau des effectifs des emplois	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Approuve le tableau des effectifs des emplois permanents ci-dessous pour l'année 2023
Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion de l'Oise	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Adopte la proposition du Maire et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « Prévoyance ». Inscrit au budget les crédits correspondants.
Remboursement des frais engagés par les élus annule et remplace la délibération n°2020-64 du 8 octobre 2020	Monsieur le Maire	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élus locaux peuvent bénéficier de remboursements de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions, tout au long de leur mandat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dispositions ci-dessus énoncées.
Remboursement frais de déplacement personnel communal	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Accepte la mise en place du remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité selon les modalités énoncées ci-dessus.
Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non-complet et création d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps non-complet du 1er janvier 2024	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : DECIDE un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, à temps non-complet, à raison de 17h30/35 ^{ème} et un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps non-complet, à raison de 17h30/35 ^{ème} à compter du 1 ^{er} janvier 2024 DIT que la rémunération de l'agent est fixée en référence aux échelles indiciaires du cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine et du cadre d'emploi d'adjoint administratif. SUPPRIMER un poste d'adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe à temps plein à compter du 1 ^{er} janvier 2024. DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre.


 Le Maire
 Philippe KELLNER

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Création de deux postes d'agents de maîtrise	Monsieur le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés</p> <p>Décide de créer deux postes d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024</p> <p>Dit que la rémunération de l'agent est fixée en référence aux échelles indiciaires du cadre d'emploi d'agent de maîtrise</p> <p>Sollicite l'avis du Comité Social Territorial pour la suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet</p> <p>Décide de modifier ainsi le tableau des emplois</p> <p>Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre.</p>
Création d'un emploi non permanent	Monsieur le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés</p> <p>Adopte la proposition de Monsieur le Maire</p> <p>Inscrite les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.</p>
URBANISME		
Commune de Verneuil en Halatte - Opération 13 Place du Général Sarrail - Conclusion d'un avenant n°2 à la convention de portage foncier du 03 novembre 2016	Alexis CHAMEREAU Adjoint au maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>Approuve la prolongation de 2 années du délai de portage foncier soit jusqu'au 31 décembre 2025.</p> <p>Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.</p>
Projet d'acquisition de l'immeuble situé 3 Place de l'Eglise et appartenant à Monsieur Florent LESCADIEU - autorisation préalable du Conseil Municipal au lancement de procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique	Alexis CHAMEREAU Adjoint au maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>Autorise Monsieur le Maire à entamer la procédure d'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble situé 3 Place de l'Eglise, cadastré section BL n° 15 et BL n° 17 pour une surface totale de 4a 67ca.</p> <p>Sollicite de Madame la Préfète que ce projet soit déclaré d'utilité publique.</p> <p>Demande à Madame la Préfète que soient menées conjointement l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire.</p> <p>Demande la nomination d'un Commissaire-Enquêteur.</p> <p>Demande à France Domaine l'actualisation de l'estimation effectuée le 20-12-2022.</p> <p>Habilite Monsieur le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents afférents à ce dossier et à la procédure d'expropriation ainsi engagée.</p> <p>Autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour toute action concernant cette opération.</p> <p>Paye tous frais inhérents à cette affaire et de porter ces dépenses au budget principal de la commune.</p>

Fait à Verneuil-en-Halatte le 17 Février 2023


 Le Maire
 Philippe KEI LNER